

RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Mesdames, Messieurs, chers ami(e)s,

Il nous est toujours très agréable de pouvoir, ce jour, vous faire part de notre activité, au sein de l'ADEPAPE 31. C'est un moment fort de l'assemblée générale.

Conformément à l'article L224-11 du CASF :

« Les associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance représentent et accompagnent ces personnes. Elles participent à l'effort d'insertion sociale des personnes accueillies en protection de l'enfance. A cet effet, elles peuvent notamment leur attribuer des secours, primes diverses et prêts d'honneur. Ses ressources sont constituées par les cotisations de ses membres, les subventions du département, des communes, de l'Etat, les dons et legs. Le Conseil d'Administration comporte deux membres des conseils de famille des pupilles de l'Etat. »

L'ADEPAPE 31 a beaucoup évolué en presque quatre-vingt-dix ans d'existence pour tenter d'accompagner au mieux les enfants sortants de l'ASE. Association bénévole depuis toujours, l'année 2019 marque un tournant pour l'ADEPAPE 31. Avec le soutien financier du conseil départemental, l'association a pu entamer une nouvelle étape visant à professionnaliser ses pratiques pour répondre aux nouveaux enjeux de notre époque.

Depuis quatre ans, grâce au soutien du conseil départemental, de Toulouse métropole et de la mairie de Toulouse, l'ADEPAPE 31 a pu embaucher un-e travailleur-euse social-e et construire une proposition d'accompagnement social et éducatif cohérente, pour les jeunes majeurs sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

Accès au logement, à la santé, à l'insertion professionnelle, aux démarches administratives, un soutien moral et financier. Selon la situation de la personne nous proposons un accompagnement le plus adaptée possible.

L'année 2023 a marqué un changement important avec le départ, fin janvier 2023, de l'éducatrice qui avait pris part à la construction du projet depuis trois ans et l'arrivée d'un nouvel éducateur, à la fin du mois de mars, après un mois et demi sans travailleur social salarié pour coordonner le projet. Pendant cette période de transition, c'est l'équipe des bénévoles de l'association qui a œuvré au prix d'un investissement important pour venir palier cette absence.

PRÊTS D'HONNEUR

Nos adhérents, pour qui, les ressources sont parfois insuffisantes, nous pouvons accorder ces prêts sans intérêt.

Néanmoins, nous devons être de plus en plus vigilants sur les sommes engagées dans le cadre de ces aides. Il est hors de question de prendre le risque de mettre en situation de surendettement les personnes qui en font la demande.

A cet effet, nous demandons à tous, de remplir un dossier, afin d'étudier les situations tout en fournissant les documents correspondants.

Nous avons fixé également un seuil à ne pas dépasser sur l'année car nous ne pouvons octroyer que l'équivalent des sommes, qui sont dédiées aux prêts.

Ces prêts sont remboursables en 10 ou 12 mensualités.

ALLOCATIONS DIVERSES ET AIDES

En 2023, nous n'avons pas alloués ni des primes de naissance, ni des secours décès. Des allocations pour parents isolés ont été versées pour 6 enfants (cette allocation est attribuée selon les revenus, 3 fois par an, à l'occasion du départ en vacances, de la rentrée scolaire et pour Noël).

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS

Constat

Les nombreuses recherches sur « la jeunesse » s'accordent sur le constat d'un allongement de cet âge de la vie depuis son apparition dans les années 1970. Si l'allongement des études a été à l'origine de l'apparition de cette catégorie, l'évolution des liens parents-enfant aurait été propice à une cohabitation plus longue. Il n'est pas toujours facile de savoir ce qui relève de la contrainte ou du choix pour les jeunes, dans un contexte où l'autonomie financière est grandement conditionnée par l'obtention d'un emploi stable et à temps plein.

L'évolution de la jeunesse peut se résumer en quelques statistiques. Aujourd'hui en France, cinq ans séparent la fin de la formation et le premier CDI. Les jeunes obtiennent donc un emploi stable en moyenne à 28 ans. Le premier emploi n'étant pas nécessairement synonyme d'une indépendance financière, puisqu'un jeune sur deux continue de percevoir une aide de ses parents, même après la cohabitation avec ceux-ci qui se termine autour de 25 ans. Une « vie autonome sans risque » pour ces jeunes qui continuent, pour 20 % d'entre eux, de rentrer chez leurs parents tous les week-ends pendant au moins six mois, et pour les 14 % qui se réinstallent chez leurs parents dans les cinq ans après les avoir quittés. Dans ce contexte, nous voyons que cette période d'expérimentation, de tâtonnement, de possibilité de prendre le temps de changer d'orientation, d'essayer une formation puis une autre, d'aller à l'étranger pour compléter son cursus, de se tromper, d'échouer est fortement conditionnée par ce soutien familial.

Après une enfance « à part », vécue comme « hors normes », les jeunes sortant des dispositifs d'aide sociale à l'enfance ou de protection judiciaire de la jeunesse se retrouvent à devoir faire face au rite de passage à l'âge adulte qu'est la fin de placement, qui les positionne dans une situation bien différente de cet « état » défini comme « durable » qu'est la jeunesse et de la transition plus progressive au statut d'adulte. Pas le temps pour le tâtonnement ou l'expérimentation, puisque la fin de la prise en charge entraîne un basculement prématuré dans la vie d'adulte à 18 ans.¹

Analyse

Cet article, met en évidence l'injonction à l'autonomie face à laquelle, les jeunes majeurs sortants des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance sont mis. Une mission presque impossible tant il est difficile aujourd'hui d'être « autonome », sans possibilité d'échouer ou de changer, sans possibilités d'avoir le temps d'expérimenter, de rebondir, de se réorienter. Normalement c'est la famille, « soutenante », qui sert de repère dans cette période transitoire de la vie.

« Il a été habituel de considérer l'adolescence comme une deuxième phase du processus de séparation-individuation qui aide à se dégager des images parentales de l'enfance. La théorie de l'attachement permet d'aborder les enjeux de l'adolescence par une autre face : celle qui va lui permettre de rester

¹ Extrait de « Être adulte en sortant de structures d'Aide sociale à l'enfance, le capital social au cœur de la définition de l'autonomie », Vie sociale

attaché aux donneurs de soins que sont les parents, et précisément de pouvoir s'autonomiser grâce à la qualité de ces attachements »²

C'est à cet endroit, que l'association ADEPAPE 31 souhaite être auprès des jeunes majeurs que nous représentons et accompagnons, nous avons l'ambition que l'association représente pour eux un lieu d'attachement sécurisant dans lequel ils peuvent venir chercher un soutien moral, une écoute attentive et de la ressource afin de répondre aux nombreuses problématiques qu'ils peuvent rencontrer pendant cette période charnière de leur vie.

Projet

Pour répondre à cette ambition, nous avons construit un projet socio-éducatif, qui a pour objectif de pouvoir répondre aux problématiques rencontrées par ces jeunes, de les soutenir et de les accompagner dans la construction de leur projet individuel.

Au-delà des besoins fondamentaux identifiés pour définir l'accompagnement des jeunes (Logement, accès aux droits, insertion professionnelle, santé...), un besoin d'accompagnement de proximité est nécessaire, pour certains jeunes, avec un soutien moral important et une présence très régulière, ces jeunes sont demandeurs d'un lien particulier.

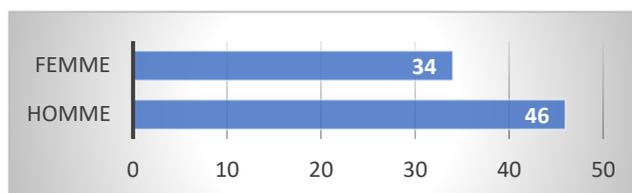
Nombre de jeunes accueillis

Nous avons accueilli 81 jeunes en 2023, soit une augmentation de 62.5% par rapport à 2022.

81 Jeunes majeurs accueillis

34 femmes (42.5%)

46 hommes (57.5%)



45 % sont des jeunes issus de l'ASE (36 jeunes). 55 % sont des jeunes issus de pôle SAMI (44 jeunes).

Ancienneté

56% de nouveaux inscrits (45)

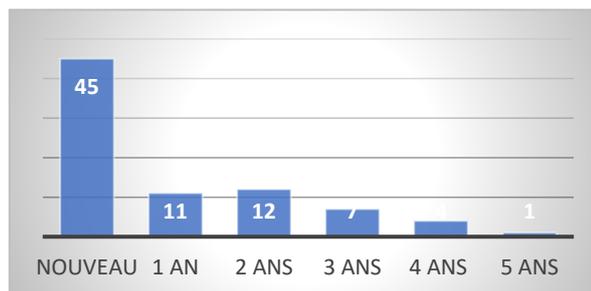
14% 1 an d'ancienneté (11)

15% 2 ans d'ancienneté (12)

9% 3 ans d'ancienneté (7)

5% 4 ans d'ancienneté (4)

1.1% 5 ans d'ancienneté (1)



56 % des jeunes ont payé leur cotisation annuelle, soit 45 jeunes majeurs.

Sur les 44 % qui n'ont pas adhéré (35 jeunes), 75 % sont des nouveaux arrivants (26 jeunes), s'ils s'inscrivent dans un accompagnement avec l'association ils deviendront adhérents dès le premier trimestre 2024.

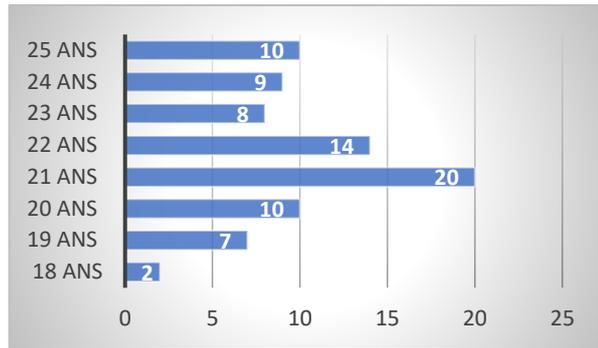
² L'attachement à l'adolescence. Applications thérapeutiques Michel Delage

Age des jeunes majeurs

22% de jeunes de moins de 21 ans (19)

53% jeunes entre 21 et 23 ans (42)

25% jeunes plus de 23 ans (19)



Identification des différents besoins des jeunes

Nous avons défini l'accompagnement proposé selon six volets principaux :

Besoin primaire (100% des jeunes)

38% Logement (31)

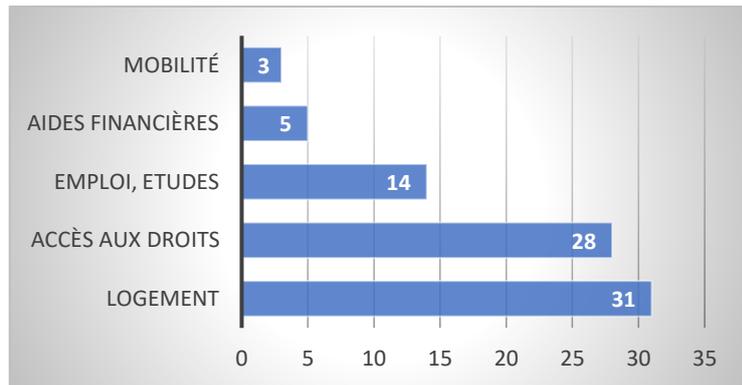
34% Admin /

Accès aux droits (28)

17% Emploi / Etudes (14)

6% Aides financières (5)

4% Mobilité (3)



Besoin secondaire (73 % des jeunes)

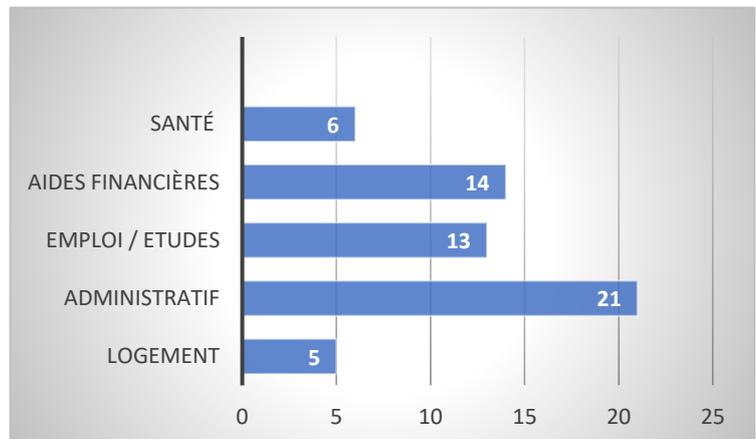
5% Logement (5)

31% Administratif (21)

19% Emploi / Etudes (13)

12% Aides financières (14)

7% Santé-suivi psy (6)



L'accès à la santé, aux soins et mise sous protection juridique

Dans les besoins secondaires, la santé apparaît avec le suivi psychologique. Cela n'est jamais un besoin identifié pour les jeunes majeurs. C'est avec le travail d'accompagnement éducatif et social qui est fait au sein de l'association, que cela devient une préoccupation pour certains jeunes qui adhèrent à la proposition de suivi psychologique.

- Suivi psychologique (En interne ou en externe)
- Demande de protection judiciaire.
- Accompagnement et orientation pour les rendez-vous médicaux.
- Demande de dossier MDPH (RQTH, orientation ESAT, AAH)
- Lien avec les divers partenaires de santé auprès desquels le jeune est suivi.

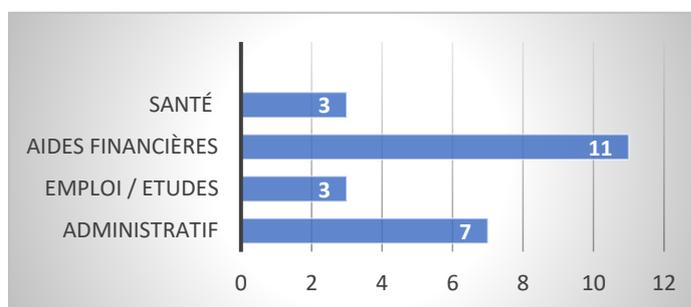
Besoin tertiaire (30 % des jeunes)

29% Administratif (7)

13% Emploi / Etudes (3)

45% Aides financières (11)

13% Santé (3)



Psychologue en libérale

Depuis presque trois ans, nous avons entrepris un partenariat avec une psychologue en libérale. En effet l'ADEPAPE 31 avait besoin d'un partenaire réactif et pérenne pour la prise en charge des jeunes qu'elle accompagne. Tous les jeunes suivis par l'ADEPAPE 31 sortent d'un parcours ASE, jalonné de rupture avec leur famille d'origine en premier lieu, et/ou, avec les familles d'accueil et les foyers qui se sont multipliés tout au long de leur enfance. De ce fait les suivis qu'ils leur ont été proposés sont interrompus à chaque changement de lieu de placement. Avec ce partenariat nous souhaitons leur offrir un suivi psychologique sur la durée pour qu'ils puissent s'inscrire dans un travail thérapeutique au long cours, avec l'espoir que cela leur permette de reprendre pieds dans la société.

Ce partenariat est pensé comme un travail en équipe pluridisciplinaire avec de nombreux échanges et un lien étroit entre les professionnels. Ceci est facilité par la proximité de nos bureaux, situés tous les deux dans la même résidence. Depuis le début de notre travail commun, nous avons éprouvé et expérimenté notre partenariat, qui à notre sens, est efficace car l'alliance étroite entre un travail social et psychothérapeutique, permet une évolution positive des jeunes accompagnés.

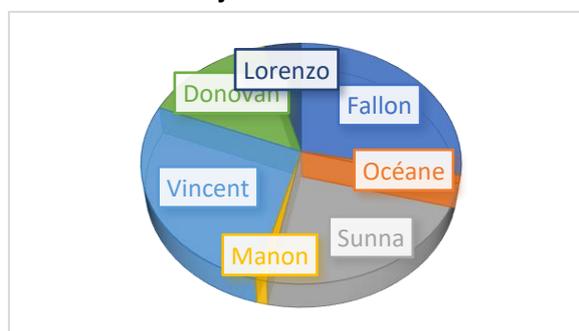
Cette année sept jeunes ont été accompagnés par notre psychologue.

Séances avec la psychologue

- Jeune 1 24 séances
- Jeune 2 33 séances
- Jeune 3 31 Séances
- Jeune 4 17 séances
- Jeune 5 1 séance
- Jeune 6 4 séances
- Jeune 7 1 séance

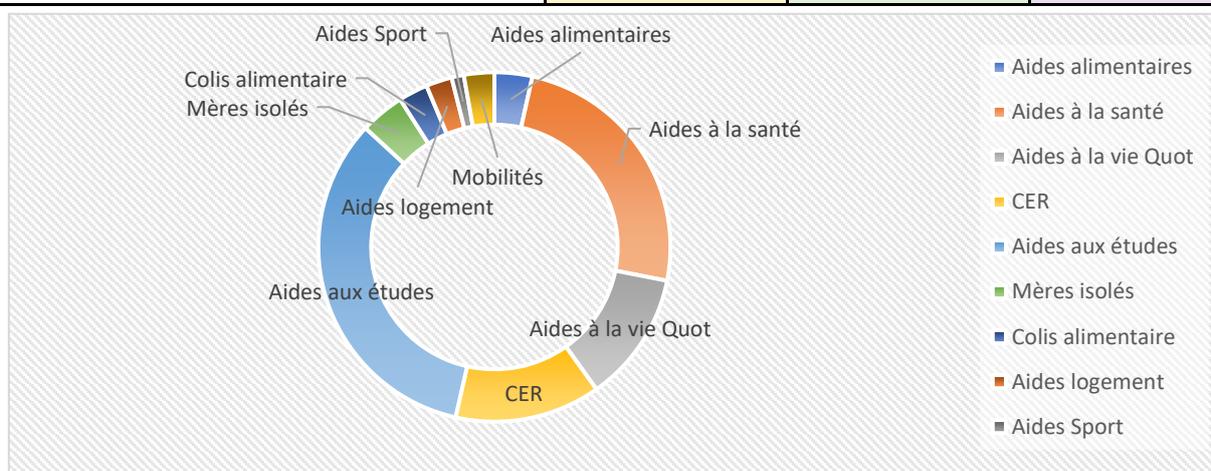
111 séances

7 jeunes différents suivis



BILAN DES AIDES AUX JEUNES MAJEURS DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

	2023	2022	2021
Parents isolés	1 150 €	1 200 €	950 €
Aides aux études : Jeunes Majeurs	7 749 €	6 805 €	13 073 €
Aide à la vie quotidienne	3 675 €	3 204 €	6 670 €
Aide à l'insertion CER	3 110 €	6 802 €	8 945 €
Aide à la santé (95% psy)	6 110 €	7 548 €	3 181 €
Aide aux activités (culturelle et sport)	260 €	205 €	-
Aide Alimentaire	1 432 €	1 972 €	5 182 €
Aide aux Logements	1 291 €	2 841 €	1 536 €
Aide à la mobilité (Permis de Conduire)	1 080 €	661 €	2 541 €
Total :	25 857 €	31 238 €	42 078 €



36 jeunes différents ont bénéficié d'aides financières direct ou indirecte de la part de l'association en 2023. Le total des sommes engagés s'élève à **25 857 €**

BILAN DE L'HEBERGEMENT DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION DE TOULOUSE METROPOLE ET LA MAIRIE DE TOULOUSE (DIL)

Depuis 2020, l'association a créé son propre dispositif d'insertion par le logement, afin de répondre aux besoins spécifiques des jeunes majeurs, sortants des dispositifs de protection de l'enfance qu'elle accompagne. Ce dispositif, se veut être un tremplin pour les jeunes majeurs qu'il accueille. Garantir une stabilité et une sécurité au regard du logement, de leur permettre de s'établir et construire leur projet professionnel et de vie.

L'objectif est de réaliser un accompagnement social global. Nos missions sont d'accueillir, d'héberger, et d'accompagner des personnes en situation de précarité, ayant eu un parcours au sein des services de l'Aide Sociale à l'Enfance et ne pouvant bénéficier d'un soutien familial suffisant. Afin d'accompagner au mieux ces jeunes majeur, il est important pour l'équipe éducative, de voir la personne dans sa globalité. Nous sommes convaincus qu'un logement stable est une des bases de la construction d'un projet d'avenir et rend plus facile l'insertion professionnelle.

LOGEMENT	Locataire	Age	Arrivé	Départ	Durée	Suite	Observation
Appt 60 T2	Femme avec enfant (12 ans)	26	2019	1 ^{er} semestre 2024	4 ans	Logement autonome	Priorisation validée
Appt 50 T1	Femme	24	01.2023	1 ^{er} semestre 2024	1 an	Logement autonome	Priorisation validée
Collocation Valery Appt B39 - T3	Homme	19	04.2023	-	10 mois	Logement autonome	
	Homme	20	04.2023	06.2023	2 mois	Logement autonome	Toujours accompagnée par l'ADEPAPE31
	Homme	21	06.2023	11.2023	5 mois	A la rue aujourd'hui en CHRS	Toujours accompagnée par l'ADEPAPE31
	Homme	22	11.2023	-	2 mois	Logement autonome	
Collocation Gounod Appt 61 - T3	Homme	22	10.2021	1 ^{er} semestre 2024	2 ans 3 mois	Logement autonome	Toujours accompagnée par l'ADEPAPE31
	Homme	24	01.2023	1 ^{er} semestre 2024	1 an	Logement autonome	Priorisation validée

L'association a géré tout au long de l'année 2023 les quatre logements présents sur le dispositif DIL : Un studio et un T2 dont nous sommes propriétaires, nous assumons les charges de copropriété, les impôts fonciers, les assurances et les consommations d'électricité.

Deux T3 mis à disposition en colocation dont nous assurons une partie des loyers, les assurances, les consommations d'électricité, de gaz, d'eau et internet, que nous avons équipé et meublé pour y loger 2 personnes à temps plein.

Pour les personnes ayant des revenus, nous leur demandons une participation modérée en complément de leurs droits à l'aide au logement (CAF), directement versé à l'association. Pour les jeunes qui n'ont pas encore de revenu, le logement est mis à disposition, en fonction des ressources, nous leur demandons une participation aux fluides.

ACCOMPAGNEMENT DES PLUS DE 25 ANS

Des bénévoles de notre association les accompagnent pour des difficultés administratives (aide aux budgets et autres...).

Les rendez-vous peuvent être au siège de l'association ou des visites à domicile.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

La plupart de nos activités sont traitées au Siège, où l'équipe, composée de son Président, du Vice-président et Trésorier, de la secrétaire administrative et de l'accompagnateur jeunes majeurs reçoivent sur rendez-vous.

L'accompagnement des adhérents de plus de 25 ans a été assuré par Martine URZAY pendant le 1^{er} trimestre. Elle a effectué des visites à domicile en tant que bénévole, elle a également participé à quelques commissions sociales qui ont lieu toutes les semaines.

Je préciserai que le temps de bénévolat assuré par les membres du bureau est de l'ordre de 1 572 heures au siège et 250 heures dans les instances, avec un parcours kilométrique de 30 250 km. Ce qui en termes de d'équivalence de financement ferait 30 612 euros/an.

RENCONTRES

Repas du 14 janvier

En remplacement de la fête de Noël, l'association a organisé un repas pour fêter la nouvelle année. Nous nous sommes tous retrouvés au restaurant le (Ô Cent couverts) à Toulouse.

Le buffet à volonté a séduit nos convives. Bonne humeur et convivialité était au rendez-vous.

Galette des rois du 28 janvier

Un buffet dînatoire a été proposé avec de nombreux plats confectionnés par chacun (quiche, pizza, cake, pâtisseries) qui nous ont mis en appétit. Ensuite, pour le dessert, la galette des rois était à l'honneur afin d'élire le roi ou la reine. Cette occasion nous a permis de fêter le départ, de Nathalie MOURET, notre éducatrice spécialisée (salariée).

Beaucoup de jeunes et moins jeunes se sont retrouvés tout au long de cette journée.

Fête de l'été du 16 juin

Cette soirée a permis de réunir plus de 20 adhérents, toute génération. Beaucoup de jeunes et de moins jeunes ont pu profiter de cette agréable fête pour faire connaissance, parler de leur vie quotidienne. De nombreux plats préparés par chacun d'eux furent appréciés.

Fête de l'amitié du 9 septembre

Celle-ci a permis de nous retrouver à la salle des fêtes des Tourreilles, début septembre. Le soleil fût présent pour accueillir nos 40 adhérents.

Le menu apporté par le traiteur a été servi par nous-même. L'après-midi belote, pétanque, jeux de sociétés ont permis de nous distraire. Le soir la saucisse grillée a régalié nos papilles.

Nous espérons bien renouveler toutes ces rencontres d'amitié, et peut-être de nouvelles, pour l'année 2024.

REPRESENTATIONS

Les 4 et 5 mars 2023, Norbert VIEILLAME a participé, en tant d'administrateur Fédéral et représentant de notre ADEPAPE, au **65^{ème} Congrès Fédéral de la FNADEPAPE** à MARSEILLE. Il a été accueilli par l'ADEPAPE des Bouches-du-Rhône au Palais du Pharo, sous les panneaux sur lesquels étaient inscrit « *l'Entraide, c'est l'essentiel* ».

Mme Charlotte CAUBEL, secrétaire d'Etat chargée de l'enfance, s'est montrée très disponible, en participant pratiquement à la totalité des travaux du samedi après-midi. Elle a réaffirmé son soutien à notre mouvement ainsi que de l'estime et de la considération à notre mouvement.

Ce congrès a commencé par le renouvellement de la convention qui lie, depuis 2019, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Fédération.

Puis, la table ronde portait sur la « *Représentation des usagers : fiction ou réalité de l'engagement* ».

Une motion intitulée « Pour un congé de représentation digne des enjeux de la représentation des intérêts des enfants confiés en protection de l'enfance », a été votée et il a été diffusée auprès des députés et sénateurs.

Le Vice-Président Norbert VIEILLAME, a participé, avec une double casquette, d'Administrateur Fédéral et de représentation de notre ADEPAPE 31 à l'**Assemblée Générale des ADEPAPE** de l'Aveyron, des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault, du Tarn et Garonne et des Pyrénées-Atlantiques.

Le 21 avril 2023, Mathieu FAUT et Martine URZAY ont participé à une réunion avec le FAJ du CD31 dans le but de travailler sur nouveau règlement intérieur.

Le 17 mai 2023, Mathieu FAUT a rencontré la Mission Locale de Montaudran, afin d'y présenter l'association.

Le 23 mai 2023, Norbert VIEILLAME et Mathieu FAUT ont présentés le bilan de l'année 2022 et le prévisionnel pour l'année 2023, auprès de la DEF (Direction Enfance et Famille).

Le 9 juin 2023, Norbert VIEILLAME a assisté, au Conseil Départemental, au **Colloque justice des mineurs**, organisés par la PJJ et l'ASE.

Le 13 juin 2023, Norbert VIEILLAME, Cécile BLONDIN et Mathieu FAUT ont rencontré au CD 31 Mme MASSEAU, chef de service d'accompagnement des Pupilles de l'Etat et de l'adoption, pour organiser des rencontres avec les pupilles de l'Etat à leurs 17 ans et aussi à quelques mois avant leurs sorties du service.

Les 29 et 30 juin 2023, Norbert VIEILLAME, en tant qu'administrateur fédéral, a participé au **XVI^{ème} assises de la protection de l'enfance** qui se sont déroulées à Nantes sur le thème « *Les 1 000 premiers jours – mieux prévenir, mieux protéger* ».

La Fédération, membre du COPIL, y a été représentée par 5 administrateurs fédéraux.

Les représentants ont animé le stand dédié à notre mouvement qui a été très visité. Les vidéos réalisées lors du Congrès de Marseille, de l'Association Tremplin ADEPAPE Meurthe et Moselle et de notre ADEPAPE 31 sur le Dispositif d'Insertion par le Logement y ont été diffusées en boucle.

Le 21 octobre 2023, Notre Président Claude LE MERRER et notre Vice-président Norbert VIEILLAME ont participé à la **20^{ème} Conférence des Présidents** de la FNADEPAPE en visioconférence. Les échanges étaient sur des questions d'actualités, relatives aux lois de 2022, les nouvelles instances mises en œuvre et le conventionnement avec la PJJ...

L'ADEPAPE a été sollicitée pour participer à des réunions de travail, avec les étudiants dans différentes écoles de **formation d'éducateur spécialisé** à Toulouse et à notre siège (ERASME, IFRASS, ARSEAA) Nathalie MOURET, Norbert VIEILLAME et Mathieu FAUT y ont participé.

Le 28 novembre 2023 rencontre avec les Cyclades de la MECS du chêne vert pour une présentation de notre association et de leur service, Norbert & Mathieu y ont participé.

Le 9 décembre 2023, Notre Vice-président Norbert VIEILLAME rencontre le Président national Carlos AGUIRRE et le référent de l'Antenne de Toulouse Philippe GOURDIN de l'Association « **La Voix Des Adoptés** » à notre siège.

Cette rencontre fructueuse a permis d'explorer la possibilité d'établir un partenariat fort et significatif entre nos deux associations. L'ADEPAPE offre l'opportunité d'utiliser sa salle de réunion pour des événements collaboratifs avec la VDA. L'objectif principal de ce partenariat est d'instaurer des événements qui rassembleront nos deux associations autour de thèmes communs ou d'autres événements dédiés à la VDA.

FONCTIONS DE REPRESENTATIONS

En 2023, l'Association a participé dans des instances importantes pour l'avancement des projets. Certains membres, de l'association, l'ont représenté aux rencontres avec les instances suivantes soit en audio, soit en visio, soit en présentiel : Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat, Commission d'Agrément pour les candidats à l'adoption, ODPE, du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants Confiés (CESSEC), Commission d'appel à projet, Cellule interinstitutionnelle ASE.

Le Président, Claude LE MERRER, est « personne ressource » à la Fédération Nationale des ADEPAPE et Président de l'URADEPAPE Occitanie.

Le Vice-Président et Trésorier, Norbert VIEILLAME, est administrateur à la FNADEPAPE et secrétaire à l'URADEPAPE Occitanie.

Le Président a participé à 3 conseils d'administrations du **Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille**, en visio ou en présentiel.

Le Président a participé à l'**ODPE** (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance) et à la **Cellule interinstitutionnelle ASE**, souvent en visio.

Le Vice-Président Norbert VIEILLAME est membre permanent à la **Commission d'Examen du Statut des Enfants Confiés (CESSEC)** depuis Février 2023 en remplacement de notre Président.

Pour le Conseil de Famille et la Commission d'Agrément, il a été procédé à des changements pour les représentants de l'ADEPAPE 31.

Cécile BLONDIN devenant titulaire et Georgette LAISSARD puis Martine URZAY suppléante.

HAUTE AUTORITE DE SANTE

Monsieur MULLER, de la Fédération Nationale a sollicité Sarah SAIDI (secrétaire générale de l'ADEPAPE 31), il y a environ 1 an afin de représenter l'ADEPAPE 31 et de participer à un groupe de travail avec la Haute Autorité de Santé (HAS), sur l'écriture d'une recommandation de bonnes pratiques professionnelles à l'usage des professionnels de l'ASE sur le thème suivant : préparer la sortie des dispositifs ASE des jeunes majeurs.

Ce groupe de travail s'étendant de février à octobre 2023, elle s'est donc rendue chaque mois à Paris dans les locaux de la HAS pour une journée de travail avec Monsieur HARD, chef de projet et ancien directeur d'une MECS, et Mme BOURDELIN, cheffe de projet et ancienne inspectrice ASE.

Le but était donc de guider les professionnels à préparer au mieux la sortie des jeunes de l'ASE (ou autre) en ciblant, leurs besoins, leurs capacités, mais aussi et surtout en anticipant les difficultés qu'ils pourraient connaître. Partant du principe que la sortie à la majorité ou à l'issue d'un contrat jeune majeur, doit constituer un véritable travail avec le jeune en amont de la majorité.

L'enjeu était aussi de rappeler aux professionnels qui l'ignorent ou l'oublient, de bien veiller à l'application du cadre légal dont ils sont parfois les garants (je pense aux cadres ASE) qui aujourd'hui permet à un jeune, s'il le souhaite, de pouvoir bénéficier, automatiquement, d'un droit à l'accompagnement après sa majorité par un contrat jeune majeur.

Ils étaient donc plusieurs jeunes de toute la France présents, représentants ADEPAPE, ou MECS/villages d'enfants.

Ces journées de travail ont été riches de partage d'expériences, d'échanges, de débats, d'apports d'idées, de solutions. Je suis heureuse d'avoir pu y participer.

Cette recommandation a été publiée sur le site de la HAS le 06 février 2024.

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3493321/fr/ameliorer-les-sorties-de-dispositifs-de-protection-de-l-enfance-par-un-accompagnement-vers-l-autonomie

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Le bureau se réunit, en principe une fois par mois. Ces réunions servent à gérer et planifier les affaires courantes de l'association, étudier et octroyer les prêts d'honneurs, les demandes d'aides et de secours, la lecture du courrier et finaliser les principales animations.

La gestion de l'association et les questions diverses sont présentées une première fois au Bureau, elles seront soumises ensuite à l'approbation du prochain Conseil d'Administration qui se réunit minimum 3 fois par an.

Des réunions de **Commission Sociale** ont lieu quotidiennement, réunissant les membres permanents de l'association : le Président M. Claude LE MERRER en janvier, le Vice-Président et Trésorier M. Norbert VIEILLAME, l'éducateur spécialisé M. Mathieu FAUT, la secrétaire administrative Mme Aude MALET et les stagiaires présents au cours de l'année. Peuvent aussi s'ajouter des personnes ressources.

Ces réunions sont destinées à traiter des situations urgentes et régulières. Elles permettent un bon suivi et une bonne coordination entre chaque acteur de l'accompagnement. Elles permettent également de réfléchir collectivement sur des situations complexes afin de prendre les décisions qui s'imposent.

Lors de l'hospitalisation d'un de ses adhérents, des membres de l'association se rendent à son chevet.

L'association déplore la disparition de plusieurs membres fidèles. Pour les accompagner à leur dernière demeure, de nombreux adhérents ont assistés à leurs obsèques.

Une fois de plus, je demanderais aux différents responsables, d'informer rapidement le bureau, lorsqu'un adhérent est hospitalisé ou décédé, mais aussi lorsqu'il se retrouve dans une situation de précarité, afin qu'un des membres du Conseil d'Administration puisse représenter l'association le plus rapidement possible.

NOS OUTILS DE COMMUNICATION

Le Lien : Notre journal associatif qui paraît 2 fois par an. Le premier est consacré au compte rendu de notre Assemblée Générale.

La newsletter mensuelle : C'est une source d'information sur nos activités associatives, des articles qui peuvent vous aider dans vos démarches administratives ou autres.

Le site internet : qui se trouve bien visité par nos adhérents et nos partenaires.

Les journées « porte ouverte » : rencontre avec des jeunes sortant de l'ASE, des référents ASE, des MDS ou des personnes qui voudraient devenir bénévoles à notre Association.



Nous venons, par ces quelques lignes, vous retracer un bilan non exhaustif du travail effectué par les responsables et par les salariés de notre Association.

Votre attitude solidaire, nous donne la motivation nécessaire à la poursuite de nos missions. Mais il ne faut pas oublier que nous devons étoffer nos équipes pour une coopération efficace et un partage de nos missions.

A trop en faire, on peut s'essouffler et la pérennisation de l'ADEPAPE 31 passe par une réelle prise de conscience de tous les adhérents membres actifs et associés, les jeunes ont besoins de se sentir appuyés et soutenus, l'avenir se construit avec eux. Les forces vives de demain ce sont eux.

Merci encore à vous toutes et à vous tous et à toute l'équipe.